

## Que ferez-vous en 2010 ?

Les ministres de Robien et Goulard ont reçu, pendant plus de deux heures, les organisations syndicales, SLR et divers représentants d'institutions. Pour rien. Sauf quelques propos liminaires sur l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui se voulaient rassurants, aucune information nouvelle sur le contenu de la future loi, le budget 2006 et la programmation des moyens et des emplois d'ici 2010. La première version publique du projet de loi, très certainement sans le volet programmation, sera transmise au Conseil économique et social début septembre. Selon les ministres, la loi devrait être votée à la session d'automne du Parlement. Il faudra ensuite attendre tous les textes réglementaires. Cela prendra un certain temps. De Robien a terminé la réunion par un plaidoyer pour la concertation qui, selon lui, ne progresse que par petits pas. Une façon, en quelque sorte, de s'excuser de la faiblesse des propositions gouvernementales lors de cette réunion.

Par Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU

**D**ébut septembre, on connaîtra, peut-être, la première version du projet de loi sur la recherche. Tentons un premier bilan.

La force du mouvement de protestation de la communauté scientifique du début de l'année 2004 est unique. Il a mobilisé largement au-delà des frontières habituelles des conflits sociaux. Citons, entre autres, l'Académie des sciences qui a joué un rôle actif dans le CIP (Comité d'initiative et de proposition). Le collectif « Sauvons la recherche » a regroupé les principaux acteurs. Cette première phase s'est terminée par les Assises nationales des Etats généraux à Grenoble. Un ensemble de propositions détaillées sont consignées dans un livre<sup>1</sup>.

Entre temps, le gouvernement n'est pas resté les deux pieds dans le même sabot. À la suggestion de la Cour des comptes, il a mis en place l'Agence nationale de la recherche (ANR). Cette agence lui permet, sans débat avec la communauté scientifique, de piloter la recherche. François Fillon a ensuite ouvert des négociations avec SLR et les représentants d'institutions (CPU, CDEFI, CPCN, CPCNU ...). Les syndicats ont été exclus. Ils ont eu quelques séances de rattrapage, avec le ministre délégué, où leur a été « restitué » le résultat de ces discussions.

Début juin, changement de gouvernement. Gilles de Robien réuni les négociateurs précédents auxquels il ajoute les organisations syndicales. Il déclare que tout peut être discuté sans tabou. Intelligemment, il donne l'impression d'hésiter sur le fonctionnement de l'ANR. Il envoie le pompier Monteil combattre le feu. Pour la première fois, les organisations syndicales peuvent s'exprimer, mais il est un peu tard et surtout Monteil n'a aucun mandat pour négocier le

budget 2006 et la programmation des moyens et des emplois d'ici 2010.

Que savons-nous ? Rien de nouveau pour le budget 2006 (cf. SNCS-HEBDO n°21). Le volet programmation de la loi est renvoyé aux calendes grecques. Le contenu de la loi sera très limité. L'ANR sera légalement créée. Un Conseil supérieur de l'évaluation, établissement public indépendant, sera mis en place. Il regroupera, principalement, le Comité national d'évaluation, le Comité national d'évaluation de la recherche, le Comité national, le CNU, les instances d'évaluation de l'Inserm, de l'Inra... Un Haut Conseil sera placé auprès du président de la République. Les Pres (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) seront reconnus par la loi. Il y aura un volet sur la recherche industrielle avec, entre autres, la création des instituts Carnot.

Tout cela peut d'ailleurs être mis en place sans une loi d'orientation. Celle-ci devrait définir les grandes missions et les moyens dont disposera la recherche de notre pays. Bien entendu, Gilles de Robien n'a pas manqué de rappeler, de manière incantatoire, l'objectif des 3 % du PIB pour la recherche en 2010. Il a même osé dire que le budget 2006 en était la première étape.

Cela n'est pas sérieux. En 2003, il manquait 13 milliards pour être à 3 % du PIB. L'effort de recherche s'élevait à 35 milliards. D'ici 2010, il faudra trouver 22 milliards supplémentaires. Avec un milliard de plus par an, même si cela est loin d'être négligeable, on sera loin du compte. Reste une question. Que deviendra, dans la nouvelle loi, la proportion de deux-tiers d'élus dans les instances scientifiques ? Bon congés néanmoins.

<sup>1</sup> Co-édité par les éditions de L'Archipel et le SNCS, *L'année de la recherche 2006* sera disponible en librairie à partir du 7 septembre.